

DE
SANSSAC L'ÉGLISE

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du vendredi 3 décembre 2021 à 20h30

Etaient présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Avait donné pouvoir : Monsieur BARRET Denis à Madame FELGINES Florence, Monsieur GUILHOT Stéphane à Monsieur JACQUES CYRILLE, Monsieur METHON Rodolphe à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame DELMAS Marie-Claude à Monsieur BOYER Joseph.

Absente : BLANC Sandrine

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie/ DGS

Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h30.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : 2021-48 Approbation du procès-verbal des décisions du 29 octobre 2021

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves ,mairie

A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour

adopte le procès-verbal des décisions du 29 octobre 2021

Affaire n° 2 : 2021-49 Décision modificative n°1

Rapporteur : Mme ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie

Suffrages exprimés :

14 voix pour

autorise Monsieur le maire à modifier le budget de la commune afin de mandater la facture de
concernant les travaux d'éclairage public à Lonnac, et de prendre en compte les travaux en
régie concernant la construction d'un mur à Driaudes.

043-214302333-20220128-2022_1-DE
Reçu le 02/02/2022
Publié le 02/02/2022

A savoir :

Fonctionnement dépenses :

Chapitre 022 dépenses imprévues : - 17 900,00 €

Chapitre 023 virement à la section d'investissement 17 900,00 €

Chapitre 011 charges à caractère général 10 800,00 €

Fonctionnement recettes :

042 opération d'ordre : 10 800,00 €

Investissement dépenses :

Chapitre 204 subvention d'équipement 7 100,00 €

040 opération d'ordre transfert entre sections 10 800,00 €

Investissement recettes :

Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement 17 900,00 €

Affaire n° 3 : 2021-50 Mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2022

Rapporteur : Madame ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie

A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour

autorise Monsieur le Maire à mandater les factures d'investissement, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts dans cette section l'année précédente, à savoir : immobilisation incorporelles chapitre 204 : 5 300,00 € ; immobilisation financières chapitre 27 : 5 525,00 € ; opération matériel 0021 : 9 050,00 € ; opération terrain 2 500,00 € ; opération bâtiments communaux 0023 : 1 250,00 € ; opération voirie : 34 000,00 € ; opération aménagement du bourg 0051 : 671,90 € ; opération étude de faisabilité de la mairie 0052 : 32 506,48 €.

Affaire n° 4 : 2021-51 Versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS

Rapporteur : Madame FELGINES Florence, adjointe,

Mesdames DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, et Monsieur JACQUES Cyrille étant élus au CCAS, n'ont pas pris part, ni au débat, ni au vote

Suffrages exprimés :

9 voix pour,

autorise Monsieur le Maire à octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € au CCAS pour 2021.

Affaire n° 5 : 2021-52 Demande DETR 2022 pour travaux de remise en état et isolation de l'Assemblée de Coyac

AR Prefecture

Rapporteur : Monsieur BERTRAND Jean-Yves, maire,

043-214302333-2021-0005-1-01
Reçu le 02/02/2022
Publié le 02/02/2022

Madame CHACORNAC Emmanuelle étant secrétaire de l'association de Coyac n'a pas pris part ni au débat, ni au vote.

Suffrages exprimés : 13 voix pour

approuve ce projet de remise en état et d'isolation de l'assemblée de Coyac, sous réserve de l'octroi des aides financières et/ou des crédits suffisants au budget, et autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande d'aide de l'état au titre de la DETR avec le plan de financement suivant : coût total HT 22 732,54 € ; subvention DETR 2022 13 639,52 € ; subvention du département 4 546,51 € ; autofinancement 4 546,51 €.

Affaire n° 6 : 2021-53 Demande de subventions dans le cadre du Contrat Ambition Région pour l'aménagement de la place du centre-bourg

Rapporteur : Madame CHACORNAC Emmanuelle, 1ère adjointe,

Suffrages exprimés : 14 voix pour

autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Région pour l'aménagement de la place du bourg-centre sur une estimation de 590 000 €.

Affaire n° 7: 2021-54 Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de l'eau de la D.E.A du puy en Velay

Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,

Suffrages exprimés : 14 voix pour

approuve le rapport annuel 2020 de la Direction de l'Eau et l'Assainissement du PUY EN VELAY.

Affaire n° 8 : 2021-55 Approbation du rapport de la CLECT du 30/09/2021

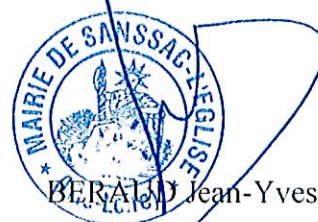
Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,

Suffrages exprimés : 14 voix pour

approuve le rapport de la CLECT concernant la compétence transférée de la GEPU, approuve la méthode d'évaluation dérogatoire du coût de la GEPU en évaluant ce coût à 6828 € pour la commune de SANSSAC L'EGLISE.

La séance est levée à 23 h .

SANSSAC L'EGLISE, le 24 décembre 2021
Le maire,



AR Prefecture

043-214302333-20220128-2022_1-DE
Reçu le 02/02/2022
Publié le 02/02/2022